



# RAPPORT FINAL DU RÉSEAU D'APPRENTISSAGE BELGE POUR DES ACHATS DURABLES DE TIC (2021)

Janvier 2022

LE RÉSEAU D'APPRENTISSAGE ÉTAIT UNE INITIATIVE DE L'INSTITUT FÉDÉRAL  
POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE (FIDO/IFDD), AVEC LE SOUTIEN DE :



Cette initiative a été facilitée par :



# TABLE DES MATIÈRES

<b>1. Introduction</b> .....	3
<b>1. Résumé des sessions</b> .....	5
<b>3. Enseignements tirés</b> .....	18
<b>4. Quatre bonnes pratiques issues des sessions</b> .....	19
<b>5. Recommandations (politiques)</b> .....	20

Ce rapport a été rédigé par CATAPA asbl à la demande de l'IFDD.

Auteurs : Kim Claes & Justine Deleu

Rédaction : Kim Claes & Jo Versteven (IFDD)

# 1. Introduction

Ce rapport final a été rédigé à l'intention des organismes adjudicateurs soumis à la législation relative aux marchés publics et qui étaient intéressés par les conclusions et les enseignements tirés de ce premier réseau d'apprentissage belge sur l'achat durable des TIC. Ce réseau d'apprentissage s'est penché sur l'achat durable de matériel TIC et a examiné la manière dont les acheteurs publics peuvent acheter des TIC de manière plus circulaire, plus respectueuse de l'environnement et plus équitable - en bref, durable. Il s'agit d'une initiative de l'Institut fédéral pour le développement durable (IFDD), en collaboration avec les gouvernements flamand et wallon et les projets ProCirc et Fair ICT Flanders. CATAPA asbl, une organisation qui lutte pour la justice écologique et sociale et qui travaille depuis plusieurs années sur l'impact social et écologique des TIC, a animé le réseau.

## 1) Achat durable de matériel informatique

Diverses études universitaires internationales et rapports d'audit démontrent que la production de smartphones, d'ordinateurs et d'ordinateurs portables a aujourd'hui un impact particulièrement important sur les personnes et l'environnement. L'extraction des métaux et des minerais - nécessaires à leur production - s'accompagne souvent de violations des droits de l'homme et d'impacts environnementaux négatifs considérables. De même, l'assemblage des composants du matériel TIC est souvent réalisé dans des usines où les longues heures de travail, la confiscation des documents d'identité, les conditions de travail et de vie insalubres, etc., semblent être la norme plutôt que l'exception. De plus, la durée de vie utile des appareils est relativement courte et leur conception ne se soucie pas toujours de la réparation et du recyclage. Dès lors, un important problème de déchets électroniques se pose à l'échelle mondiale.

Le réseau d'apprentissage s'est adressé aux acheteurs publics en 2021. Ils possèdent le pouvoir d'achat et peuvent donc jouer un rôle clé pour rendre la chaîne de production des TIC plus durable et promouvoir l'utilisation circulaire des appareils TIC (smartphones, ordinateurs portables, ordinateurs de bureau, etc.). L'environnement et le bien-être des personnes sont au centre des préoccupations. Au cours de quatre sessions de groupe organisées en ligne entre les mois de mars et de novembre 2021, les participants ont échangé leurs connaissances, discuté des bonnes pratiques et des outils, et envisagé, ensemble, les mesures permettant d'améliorer la durabilité leur politique actuelle d'achat de TIC. L'objectif final s'inscrit dans le cadre de l'effort international vers une transition durable dans le secteur des TIC à l'horizon 2030, formulé dans le [Sustainable Public Procurement Programme](#) dans le [UN One Planet Network](#). À l'instar d'initiatives similaires dans divers pays (notamment dans le cadre du [Circular and Fair ICT Pact \(CFIT\)](#)), la Belgique souhaite également examiner comment les acheteurs peuvent éviter les pièges et saisir les opportunités de la politique d'achat des TIC afin de rendre le marché des TIC réellement durable à terme.

## 2) Le réseau d'apprentissage

L'intérêt pour le réseau d'apprentissage sur l'achat durable des TIC s'est avéré être important et le réseau a rapidement affiché complet. Au total, 100 participants des Régions flamande et wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale se sont inscrits. Quelque septante participants étaient présents lors des sessions 1 et 2. On en dénombrait 30 lors de la session 3, qui impliquait un travail actif en sous-groupes. La dernière session a réuni quelque 55 participants. Les participants étaient des acheteurs belges de TIC et des experts publics actifs dans des organisations soumises à la législation sur les marchés publics<sup>1</sup>. Avant le début du réseau d'apprentissage, les participants ont été intensivement interrogés en ligne afin d'adapter au mieux le contenu des sessions à leurs besoins et à leurs questions.

Le réseau d'apprentissage se composait de deux volets. D'une part, les sessions au cours desquelles les participants et les experts ont partagé des informations, des bonnes pratiques et des expériences. D'autre part, une plate-forme d'échange en ligne a été activement utilisée pour encourager l'interaction entre les participants entre les sessions. Sur cette plate-forme Slack<sup>2</sup>, des publications et des sites Internet intéressants ont été partagés, les personnes pouvaient échanger en petits groupes, des questions ont été posées, des projets communs ont été élaborés, etc. En bref, Slack était une bibliothèque et une plate-forme de partage qui favorisait la collaboration de groupe de manière claire et conviviale. Septante-six acheteurs se sont inscrits et ont participé à cette plate-forme.

Au cours de la première session du réseau d'apprentissage, outre une introduction générale, certains aspects organisationnels, les problèmes au sein de la chaîne d'approvisionnement des TIC, le cadre politique et les processus en cours en Belgique et dans l'UE et relatifs aux TIC durables, ont été abordés. Les résultats du questionnaire ont également été discutés avec les participants. Au cours de la deuxième session, des experts et des participants ayant de bonnes pratiques ont pu s'exprimer. Ensuite, les participants ont eu l'opportunité de réfléchir en groupes sur les marchés publics et les achats durables de TIC. Au cours de la troisième session, les groupes ont approfondi leur exercice et l'ont présenté à tous les participants. Enfin, au cours de la quatrième session (la session de commentaires), les bonnes pratiques et les résultats du réseau d'apprentissage ont été présentés et l'approche de ce thème aux Pays-Bas et en France a été présentée. Enfin, le Circulaire & Fair ICT Pact (CFIT) a été présenté.

---

<sup>1</sup> Pour la loi sur les marchés publics du 17 juin 2016 :

[http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi\\_loi/change\\_lg.pl?cn=2016061719&la=N&language=nl&table\\_name=wet](http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?cn=2016061719&la=N&language=nl&table_name=wet)

<sup>2</sup> Pour l'accès à la plate-forme d'échange Slack :

[https://duurzameaanko-ekm1228.slack.com/join/shared\\_invite/zt-ywfev946-cr68\\_1kf2v8U2j9LbrLNBg#/shared-invite/email](https://duurzameaanko-ekm1228.slack.com/join/shared_invite/zt-ywfev946-cr68_1kf2v8U2j9LbrLNBg#/shared-invite/email)

# 1. Résumé des sessions

## Session 1 : présentation, les TIC dans le monde et la chaîne d'approvisionnement des TIC

Un compte-rendu succinct de la première session du réseau d'apprentissage, au cours de laquelle des intervenants de diverses organisations ont expliqué l'état d'avancement des achats durables des TIC en Belgique et dans l'UE et les problèmes de la chaîne d'approvisionnement des TIC, vous est proposé ci-dessous. De plus, les résultats de la vaste enquête menée avant le début des sessions du réseau d'apprentissage ont été discutés. Cette session s'est poursuivie le 26 mars 2021.

### 1) Achat durable des TIC en Belgique et dans l'UE

La première session du réseau d'apprentissage a débuté par une présentation de l'organisme organisateur, l'Institut fédéral du développement durable (IFDD). L'IFDD assiste le gouvernement fédéral belge dans la préparation, la coordination et la mise en œuvre des politiques de développement durable<sup>3</sup>. Il se concentre actuellement sur les *Objectifs de développement durable* (ODD), la responsabilité sociale des entreprises, les entreprises et les droits de l'homme, les subventions et les marchés publics durables. Ce dernier point est intéressant dans le cadre de ce réseau d'apprentissage, car les acheteurs publics constituent le public cible. Ils peuvent influencer les chaînes de production via les marchés publics en spécifiant, par exemple, des conditions et des critères supplémentaires afin de réduire l'impact environnemental, d'améliorer les conditions de travail et de respecter les droits de l'homme. Toutefois, il n'est pas toujours aisé de transposer ces principes dans la pratique, car les achats de matériel TIC sont réalisés à une (relativement) petite échelle et sont fragmentés. Cela complique la transition générale vers des achats durables de TIC. Néanmoins, il est essentiel de se concentrer sur la durabilité des marchés publics, car ils représentent, toutes catégories confondues, une moyenne de 14,3 % du PIB belge et 13,5 % du PIB européen. Les dépenses publiques belges en travaux, biens et services se sont élevées en moyenne à 59,9 milliards d'euros entre 2014 et 2017<sup>4</sup>. Des progrès peuvent être réalisés en combinant les forces des petits et des grands acheteurs au niveau belge et européen. Dès lors, l'IFDD prône une ambition d'achat collectif dans le cadre du *Circulair and Fair ICT Pact*, signé en 2021 notamment par Mme Khattabi, ministre fédérale du Climat, de l'Environnement et du Développement durable. Cela peut, d'une part, accélérer la transition vers des produits TIC circulaires et équitables à l'horizon 2030 et, d'autre part, contribuer aux ODD grâce à des achats TIC collaboratifs.

### 2) Problèmes au sein de la chaîne d'approvisionnement des TIC

Cette présentation de CATAPA asbl s'intéresse à ce qui se dissimule derrière le matériel TIC. Des chaînes d'approvisionnement et des processus de production extrêmement problématiques pour une société durable basée sur ces produits se cachent derrière la technologie innovante. La chaîne d'approvisionnement d'un appareil électronique implique des centaines de fournisseurs dans un réseau mondial. Le chemin menant de la matière première au produit final est extrêmement long et complexe. Tout d'abord, nous avons examiné la phase d'extraction des métaux destinés aux appareils TIC. Deuxièmement, la phase de production et d'assemblage (des puces à l'assemblage final) des

---

<sup>3</sup> Source : <https://www.duurzameontwikkeling.be/nl/fido>

<sup>4</sup> Source : Commission européenne, Public Procurement Indicators 2017 - <https://ec.europa.eu/docsroom/documents/38003>

appareils dans les usines a été examinée. Troisièmement, la phase d'utilisation a été abordée. Enfin, la phase des déchets (la problématique des déchets électroniques) a été analysée. Plus on examine la chaîne d'approvisionnement des TIC, plus les risques de violations des droits de l'homme sont grands.

Dans la première étape, l'exploitation minière et l'approvisionnement en matières premières, les métaux et les minerais sont extraits pour produire l'écran, la batterie ou l'électronique d'un appareil. Un smartphone moyen contient jusqu'à 60 éléments différents, dont une grande partie de métaux<sup>5</sup>. Tout d'abord, cette exploitation a un impact écologique considérable : destruction d'écosystèmes souvent fragiles, pénurie d'eau, forte consommation d'énergie et production de déchets, contamination de l'eau et des sols par des drainages acides et utilisation de mercure et de cyanure. Les mineurs souffrent également des activités minières. Ils travaillent de longues heures dans des conditions de santé et de sécurité souvent précaires, pour de faibles salaires. Étant donné que les activités minières modifient radicalement l'environnement et le polluent, les alternatives économiques sont rares et les communautés locales perdent souvent l'accès à la terre et à l'eau. L'exploitation minière perturbe souvent l'économie locale et favorise l'érosion culturelle<sup>6</sup>.

Les minerais nécessaires sont en grande partie extraits via une exploitation industrielle à grande échelle. Mais pour certains métaux comme le cobalt, l'exploitation minière artisanale est une technique d'exploitation minière couramment utilisée. Dans l'exploitation minière artisanale, les conditions de travail sont souvent problématiques et le risque de travail des enfants et de conflits locaux violents est accru. Dans tous les cas, les deux formes d'exploitation minière ont de graves conséquences pour la population locale et son cadre de vie.

Les appareils TIC contiennent les quatre minéraux dits de conflit : l'or, l'étain, le tantale et le tungstène. Le cobalt et le palladium sont également présents dans les appareils électroniques et proviennent de pays où les violences sont fréquentes. Ces métaux sont d'importantes sources de revenus pour les groupes armés (par exemple en R.D.). Congo) et alimentent ainsi de violents conflits socio-écologiques. L'exploitation minière et la métallurgie sont à l'origine de 20 % de tous les problèmes de santé induits par la pollution de l'air et de plus d'un quart des émissions de carbone dans le monde<sup>7</sup>.

Après la phase d'extraction, les métaux sont transformés en composants. Les travailleurs sont également contraints de travailler de longues heures pour de faibles salaires dans les usines de production et d'assemblage. Pendant l'assemblage, ils sont exposés à des substances toxiques. Les travailleurs, souvent des migrants, sont liés à leurs employeurs, car leur contrat est souvent lié à leur permis de séjour. De plus, il est souvent interdit de se regrouper en syndicats. Nous constatons que l'impact écologique et social de la production des appareils TIC peut être amélioré sur de nombreux plans.

Il convient également d'attirer l'attention sur la durée de vie des équipements TIC. Le *Bureau européen de l'environnement* estime la durée de vie moyenne des smartphones à 21 mois et celle des ordinateurs portables à quatre ou cinq ans<sup>8</sup>. De nombreux appareils connaissent une obsolescence technique rapide. Parfois, on parle « d'obsolescence programmée ». La défaillance de l'appareil au terme d'un

---

<sup>5</sup> Source : Greenpeace (2017), From smart to senseless: the global impact of ten years of smartphones, <https://www.greenpeace.org/usa/research/from-smart-to-senseless-the-global-impact-of-ten-years-of-smartphones/>

<sup>6</sup> Source : Het verhaal achter uw ICT-toestel (CATAPA vzw) - [fairictflanders.be/toolbox/#publicatie-het-verhaal-achter-uw-ict-toestel](http://fairictflanders.be/toolbox/#publicatie-het-verhaal-achter-uw-ict-toestel)

<sup>7</sup> Source : International Resource Panel (UNEP, 2019)

<sup>8</sup> Source : EEB (2019) Coolproducts don't cost the earth - full report. Consulté à l'adresse <http://www.eeb.org/coolproducts-report>.

certain délai est alors intégrée ou prévue par le fabricant. Mais il convient également de tenir compte de l'obsolescence commerciale, à savoir le fait que les appareils ne sont plus attractifs en dépit de leur parfait fonctionnement technique. Le marché croissant des appareils reconditionnés met en évidence le fait que certains appareils peuvent techniquement fonctionner beaucoup plus longtemps. Parfois, les mises à jour constantes des logiciels contribuent également à réduire la durée de vie des appareils. La relation entre les composants matériels et leurs systèmes d'exploitation ainsi que les logiciels utilisés, n'est donc pas sans importance.

L'économie linéaire *take, make, waste* crée un énorme problème en termes de déchets. En 2019, nous avons produit un nombre stupéfiant de 53,6 millions de tonnes de déchets électroniques, alors que seuls 17,4 % sont dûment recyclés au niveau mondial<sup>9</sup>. Le reste finit dans des décharges illégales de produits électroniques. Toutefois, ce problème de déchets électroniques peut être partiellement résolu grâce aux projets circulaires.

L'impact des TIC sur le climat ne doit pas davantage être sous-estimé. Les TIC sont responsables de 8 à 10 % de la consommation européenne d'électricité <sup>10</sup>et d'environ 4 % des émissions mondiales de CO<sub>2</sub><sup>11</sup>.

### 3) Enquête en ligne

Une enquête approfondie a été menée sur les connaissances et les besoins des participants avant le début de la première session. Ces informations ont servi à élaborer le programme du réseau d'apprentissage. Septante-trois participants ont répondu à cette enquête. Il en ressort que les participants avaient une vision limitée de l'impact social et environnemental négatif de la chaîne d'approvisionnement des TIC. Un score légèrement plus élevé a été attribué aux aspects circulaires. La session 1 s'est donc concentrée sur l'impact de la chaîne d'approvisionnement.

La mesure dans laquelle les organisations étaient disposées à prendre certaines mesures a également été sondée. Cela a permis de démontrer que la mise en place d'une politique (stratégie) interne de durabilité des TIC, l'intégration d'écolabels dans les cahiers des charges relatifs aux TIC, l'incorporation de dispositions sur le coût du cycle de vie et la circularité (par exemple, la réparabilité) dans les cahiers des charges, intéressent les organisations. L'application de sanctions administratives en cas de non-respect des clauses d'emploi ou autres est plus difficile.

De même, les répondants ont clairement précisé le contenu qu'ils souhaiteraient aborder au cours du réseau d'apprentissage. L'enquête a permis d'exprimer un besoin particulier de partage des bonnes pratiques sur les choix stratégiques et les ambitions, l'expertise de juristes et de spécialistes et le partage de modèles de cahier des charges contenant des critères et des clauses détaillés.

L'illustration ci-dessous illustre les appréciations des participants sur certains points de l'ordre du jour proposé et les sessions respectives dans lesquelles ils ont été discutés. Les aspects marqués d'une étoile ont été plus systématiquement renseignés comme des choix essentiels, les réponses

---

<sup>9</sup> Source : World Economic Forum (2019). A New Circular Vision for Electronics, Time for a Global Reboot. Report in support of the United Nations E-waste coalition.

<sup>10</sup> Source : (n.d), ICT Carbon Footprint. Consulté à l'adresse <https://ictfootprint.eu/en/about/ict-carbon-footprint/ict-carbon-footprint> le 2 octobre 2021.

<sup>11</sup> Source : Shift Project (2019). Lean ICT: towards digital sobriety. Report of the working group directed by Ferreboeuf, H., pp.1-90. [https://theshiftproject.org/wp-content/uploads/2019/03/Lean-ICT-Report\\_The-Shift-Project\\_2019.pdf](https://theshiftproject.org/wp-content/uploads/2019/03/Lean-ICT-Report_The-Shift-Project_2019.pdf)

agrémentées d'une flèche pointant vers le bas étaient rarement renseignées comme des choix primordiaux. L'outil en ligne (OT), la plate-forme d'échange Slack, a également répondu à certaines attentes.

## Quels sont les contenus que vous aimeriez voir abordés dans le parcours d'apprentissage ?



OL = outils en ligne

Les actions jugées les plus utiles dans le cadre de la coopération avec d'autres acteurs publics en Belgique sont : l'inventaire commun du matériel pertinent (critères, lignes directrices, labels, etc.), l'analyse des projets pilotes et l'échange de (modèles) de cahiers des charges. La discussion sur les achats groupés a également reçu un score élevé, même si, dans la pratique, ils ne semblent pas aussi évidents que cela. Ces aspects ont été approfondis au cours des sessions 2, 3, 4 et sur la plate-forme d'échange en ligne Slack.

### 4) Présentation

À la fin de la première session, les participants se sont brièvement présentés, ont choisi une action/réalisation de leur organisation en matière de TIC durables et ont réfléchi à l'objectif que leur organisation souhaite impérativement atteindre en matière de TIC durables en 2021. Le travail s'est poursuivi au cours des sessions suivantes sur cette base.

## Session : marchés publics

La deuxième session comprenait des présentations sur les achats durables de TIC dans le contexte de la législation sur les marchés publics et sur les outils et critères utiles pour les TIC durables. Des organisations telles que le CIRB, UGent, la commune de Fleurus, District09, le Forem, KU Leuven et le SPF BOSA ont présenté leurs bonnes pratiques. Enfin, la plate-forme d'échange Slack et le marché public hypothétique pour des TIC durables ont été expliqués. Dans la dernière partie de la session, les participants ont travaillé en groupes sur ce marché public fictif. Cette session s'est poursuivie le 29 avril 2021.

### 1) Achats durables de TIC dans le cadre de la loi sur les marchés publics

Au cours de la deuxième session, Alexander Lemmens, conseiller juridique de la Facilitair Bedrijf, a expliqué l'utilisation légale des **labels**, la *diligence raisonnable*, le *reconditionnement*, l'*upgradability* et l'*end-of-use* dans les marchés publics. Les possibilités que les labels offrent dans le cadre d'un cahier des charges ont d'abord été abordées. Avec un label de qualité répondant aux exigences de l'article 54 de la loi sur les marchés publics<sup>12</sup>, l'acheteur public peut rapidement vérifier si un produit répond à certaines exigences et/ou a été contrôlé par un organisme indépendant. Il lui est ainsi plus facile d'établir un cahier des charges, d'évaluer et de suivre une offre. Cela simplifie et uniformise l'administration en transférant les charges administratives et la responsabilité aux organismes tiers. Les labels durables les plus complets comprennent des caractéristiques environnementales, circulaires et/ou sociales. Dans la majorité des cas, les labels sont désignés comme un moyen de vérification des exigences techniques du cahier des charges.

De plus, l'orateur s'est intéressé à la **Diligence raisonnable ou Due Diligence**. Elle définit un processus continu qui aide les organisations à identifier les risques de violation des droits de l'homme et des droits du travail dans leur propre organisation et dans la chaîne de production associée, puis à les prévenir, les réduire, les réparer et/ou les compenser. Les éléments essentiels sont, premièrement, les normes fondamentales du travail et les droits de l'homme dans le cahier des charges (conditions d'exécution), deuxièmement, l'analyse des risques, troisièmement, le plan d'approche pour atténuer les risques et, enfin, les rapports périodiques. L'adjudicataire doit également veiller à ce que les conditions énoncées dans le cahier des charges soient respectées. Les éléments supplémentaires possibles sont une clause de confidentialité, des modalités d'audit et des pénalités éventuelles. La *diligence raisonnable* peut être vérifiée via un questionnaire ou une (auto-)évaluation à l'aide de codes de couleur ou d'un *scan rapide*. Elle peut être suivie d'un plan d'action correctif ou d'un rapport.

Un département informatique d'une organisation peut examiner, dans le cadre de ses propres activités, s'il est possible de doter les appareils obsolètes de nouveaux composants tels que des batteries, de la mémoire et des processeurs. La boucle circulaire d'un appareil obsolète vers l'utilisation d'un nouvel appareil est ainsi aussi courte que possible. De même, la présence d'un personnel technique suffisant offre souvent de nombreux avantages budgétaires et administratifs, tels que le fait d'éviter une nouvelle publication d'un nouveau marché public.

En tant qu'acheteur public, vous pouvez acheter des appareils **reconditionnés** en invoquant des considérations environnementales. Toutefois, il est important d'en tenir compte dans le cahier des charges et d'étudier préalablement la disponibilité sur le marché. Lors de l'achat de matériel

---

<sup>12</sup> Voir la loi du 17 juin 2016 sur les marchés publics, art. 54, § 1er ; source en note de bas de page 1.

informatique, les spécifications techniques du logiciel, du matériel et de la garantie peuvent être incluses dans les critères d'attribution afférents à *l'upgradability*. Un appareil ne répondant plus aux attentes et ayant atteint la fin de sa durée de vie au sein d'une organisation, peut être vendu, donné ou éliminé via un marché public. Les produits *end-of-use* peuvent ainsi être réaffectés, ce qui contribue à leur démantèlement durable, à leur réutilisation, à leur recyclage ou à leur traitement DEEE (*déchets d'équipements électriques et électroniques*).

## 2) Outils et critères utiles pour l'achat et la location durables de TIC

Les outils et critères les plus pertinents ont été présentés dans cette allocution de Kim Claes (CATAPA asbl) et de Jo Versteven (IFDD). Les outils peuvent être divisés, d'une part, en instruments publics émis par la Commission européenne (CE), les trois régions, le gouvernement fédéral, etc., et d'autre part en instruments non gouvernementaux. La Commission européenne (CE) propose les critères GPP<sup>13</sup> (*Green Public Procurement*) pour faciliter l'inclusion d'exigences écologiques dans les marchés publics, qui garantissent un équilibre entre les performances environnementales, les considérations de prix, la disponibilité sur le marché et le degré de vérification. De même, la CE organise régulièrement des webinaires sur ces critères. De plus, l'IFDD propose, au niveau fédéral, un *Guide des achats durables*<sup>14</sup>, qui constitue une aide pratique pour des achats respectueux de l'environnement dans des conditions socialement responsables. Ce guide couvre différents sujets tels que les informations sur le marché, l'impact sur le développement durable, les labels, les normes, les systèmes de gestion environnementale, les conseils aux acheteurs, etc. Au niveau flamand, Vlaanderen Circulair tire neuf leçons<sup>15</sup> de la Green Deal Circulair Achats. L'accent est essentiellement mis sur la prolongation de la durée de vie utile, car l'impact environnemental le plus important est généré durant la phase de production. De plus, le gouvernement flamand fournit un aperçu des clauses et des normes pour des marchés publics durables et innovants, y compris un exemple de clause éthique<sup>16</sup>. De même, le *Service Public Wallonie* publie régulièrement des articles sur l'économie circulaire<sup>17</sup> et sur la transition à une telle économie. Pour Bruxelles, Bruxelles Environnement a élaboré une documentation utile pour les cahiers des charges<sup>18</sup> dans le cadre d'une politique d'achat durable, Actiris fournit des informations sur les clauses sociales dans le secteur des TIC<sup>19</sup> et le Centre Informatique de la Région Bruxelloise (CIRB) informe sur le LCC, le TCO et le Green IT<sup>20</sup>.

Par ailleurs, il existe également des instruments non-publics. Fair ICT Flanders propose une riche toolbox<sup>21</sup> pour promouvoir les TIC équitables et leur utilisation circulaire. BBL (Bond Beter Leefmilieu) fournit un aperçu des clauses d'un cahier des charges standard pour les achats circulaires

---

<sup>13</sup> Pour plus d'informations sur les critères GPP :

[https://ec.europa.eu/environment/gpp/eu\\_gpp\\_criteria\\_en.htm](https://ec.europa.eu/environment/gpp/eu_gpp_criteria_en.htm)

<sup>14</sup> Pour le guide : <https://www.gidsvoorduurzameaankopen.be/nl>

<sup>15</sup> Pour un aperçu des enseignements tirés : <https://aankopen.vlaanderen-circulair.be/nl/productgroepen/ict>

<sup>16</sup> Pour plus d'informations : <https://overheid.vlaanderen.be/overheidsopdrachten-en-raamcontracten/duurzame-en-innovatieve-overheidsopdrachten/ethische-clausule>

<sup>17</sup> Pour les différentes publications : <https://economiecirculaire.wallonie.be/>

<sup>18</sup> Pour un aperçu des publications : <https://leefmilieu.brussels/themas/duurzaam-consumeren/duurzame-overheidsopdrachten/bestek-en-handige-documentatie>

<sup>19</sup> Pour les clauses : <https://www.actiris.brussels/fr/employeurs/clauses-sociales/>

<sup>20</sup> Pour en savoir plus sur le Green IT : <https://cibg.brussels/nl/nieuws/nieuws/green-it>

<sup>21</sup> Pour accéder à la toolbox : <https://fairictflanders.be/toolbox/>

d'équipements TIC<sup>22</sup>. Dans le réseau Procura+, le *International Council for Local Environmental Initiatives* (ICLEI) a publié les résultats des projets pilotes dans le cadre du projet européen Make ICT Fair <sup>23</sup>et a créé une *Sustainable Procurement Platform* pour la catégorie de produits du matériel informatique, notamment. Enfin, Electronics Watch (EW) <sup>24</sup>et TCO Certified <sup>25</sup>publient également des articles sur divers aspects des TIC durables.

### 3) Présentations de bonnes pratiques

Le CIRB, l'UGent, la commune de Fleurus, District09, le Forem, la KU Leuven et le SPF BOSA ont fait une présentation sur leur expérience des TIC (durables) au sein de leur organisation. Les participants ont pu échanger leurs expériences, poser des questions et formuler des réponses ensemble. Le CIRB a expliqué les achats durables au sein de son organisation, l'UGent a clarifié sa politique informatique durable, District09 a expliqué la signification de l'ICT circulaire et la manière d'intégrer des critères environnementaux dans les cahiers des charges, KU Leuven a fourni des informations sur son approche multidimensionnelle de la durabilité et le dialogue avec les fournisseurs d'ICT et enfin, le SPF BOSA a présenté les modèles de cahiers des charges pour la Centrale de marchés pour services fédéraux. Les bonnes pratiques de District09, de la KU Leuven, de l'UGent et du CIRB sont schématiquement présentés à l'aide de fiches et sont annexées au présent rapport.

David Cieslewicz, agent technique de la commune de Fleurus, a expliqué le mode de collecte, de réparation et de réutilisation des vieux ordinateurs dans la commune. Les ordinateurs fixes fonctionnant encore parfaitement sont rachetés par une entreprise spécialisée, tandis que les plus anciens sont recyclés dans un centre spécialisé. Les vieux ordinateurs portables sont mis à niveau et mis à disposition pour le télétravail. Il a ensuite expliqué comment les normes relatives aux ordinateurs portables et aux ordinateurs fixes ont récemment évolué.

Steve Defosses du Forem s'est concentré sur l'intégration des écolabels, des critères et des clauses dans les cahiers des charges. Il a évoqué les labels TCO, EPEAT et Energy Star pour divers appareils. Il a ensuite expliqué les clauses environnementales, sociales et éthiques qui peuvent être incluses dans les cahiers des charges. Enfin, le Forem a également fourni des informations sur les exigences qu'il impose aux réseaux et aux serveurs.

Xavier Pierard a expliqué quelques exemples de cahiers des charges via la centrale d'achat au sein du Service public fédéral Stratégie et Appui (BOSA). Différents clients peuvent ainsi bénéficier du même contrat-cadre. Toutefois, il est important de demander des preuves irréfutables de la régularité et de la conformité, d'une part, et des exigences d'attribution respectées, d'autre part.

### 4) Marché pour les participants : un marché public hypothétique et idéal en matière de TIC durables

Au terme d'un volet théorique approfondi, les participants ont eu l'opportunité d'élaborer un marché public hypothétique sur les TIC durables. Ils ont discuté, en groupes et en fonction de leurs intérêts communs, des informations issues des présentations et ont réfléchi à des mesures concrètes, qui

---

<sup>22</sup> Pour les clauses : <https://www.bondbeterleefmilieu.be/artikel/clausules-standaardbestek-voor-de-circulaire-aankoop-van-ict-apparatuur>

<sup>23</sup> Pour plus d'informations : <https://procuraplus.org/interest-groups/srpp/>

<sup>24</sup> Pour plus d'informations : [https://electronicswatch.org/contract-conditions-for-belgium\\_2559427.pdf](https://electronicswatch.org/contract-conditions-for-belgium_2559427.pdf)

<sup>25</sup> Pour plus d'informations : <https://tcocertified.com/pdf-guides-for-purchasing-organizations/>

pourraient fonctionner dans le cadre d'un appel d'offres public relatif aux TIC durables. Chaque groupe était assisté d'un animateur qui intervenait en qualité de modérateur et de point de contact pendant la session de groupe.

Après que les participants ont indiqué les matières sur lesquelles ils souhaitaient travailler, dix-huit sous-groupes ont été créés en fonction de leurs intérêts, traitant notamment des thèmes suivants : les critères d'attribution relatifs à la durabilité et aux labels dans les cahiers des charges relatifs aux ordinateurs portables, les clauses et spécifications qui contribuent à une plus longue durée de vie du matériel TIC, la mise en place d'une plate-forme pour les centrales d'achat à laquelle les (petites) organisations peuvent adhérer, la valeur ajoutée d'un mini-concours pour un contrat-cadre incluant des labels de qualité et/ou des écolabels, la pondération entre l'achat de matériel TIC recyclé ou récupéré, la (ré)utilisation possible du matériel TIC mis au rebut, l'examen de la manière dont la durabilité peut être conciliée avec les amortissements comptables, etc.

### Session 3 : Finalisation en groupes du marché public hypothétique et présentation.

Après avoir dressé le bilan de la deuxième session, les participants ont continué à travailler sur le marché public hypothétique lors de la troisième session du 21 octobre 2021. Les dix-huit groupes ont été regroupés en un nombre limité de thèmes. Une fois le marché public terminé, le groupe le présentait et les autres participants pouvaient échanger leurs expériences et poser des questions. La session s'est clôturée avec un aperçu de la quatrième et dernière session.

#### 1) Poursuite de l'élaboration du marché élaboré durant la session 2 en sous-groupes thématiques

Le réseau d'apprentissage souhaitait encourager les participants à continuer à travailler de manière indépendante avec leurs groupes sur le marché public hypothétique entre la deuxième et la troisième session du 29 avril et du 21 octobre 2021, respectivement. Dans la pratique, toutefois, tous les groupes n'ont pas réussi à investir du temps dans cette tâche. Dès lors, chacun a bénéficié, au cours de la session 3, d'un temps supplémentaire pour élaborer son marché public.

#### 2) Présentation des résultats des sous-groupes - Q&R

##### 2.1. Groupe de travail sur les écolabels (NL)

Le premier groupe sur les **écolabels** souhaitait d'abord dresser l'inventaire des écolabels pertinents par groupe de produits, un travail qui a déjà été partiellement réalisé dans la publication « [Normes, certificats et systèmes de contrôle dans le secteur des TIC](#) ». Finalement, il a été décidé de s'intéresser à un thème connexe : l'utilisation des paramètres évolutifs (JPI) afin d'attribuer ainsi des bonus ou d'infliger des pénalités aux soumissionnaires en fonction de leurs efforts en matière de durabilité. Les mesures devant être prises en la matière selon le groupe, sont les suivantes :

Il convient d'abord de créer un soutien au sein de l'organisation et d'analyser l'impact du cycle de vie. Il convient ensuite déterminer ce qui sera mesuré et le mode de mesure et la manière dont cela sera formulé d'une manière juridiquement correcte. Plus un fournisseur consent des efforts et plus le

pouvoir adjudicateur accumule des connaissances, plus les paramètres peuvent générer un effet (par exemple, via un système de pénalités et de bonus).

Le groupe en tire également des enseignements. Il déplore que la plate-forme Slack n'ait pas davantage inspiré les participants. De plus, il estime qu'il est intéressant de collaborer sur les KPI dans un prochain réseau d'apprentissage. Au préalable, il est important de disposer d'un bref aperçu sur la disponibilité des labels (des critères qui les sous-tendent). Il souligne également l'importance d'un dialogue entre les acheteurs et les fournisseurs sur la durabilité, car plusieurs participants s'approvisionnent auprès des mêmes fournisseurs. Enfin, la question se pose de savoir si les critères ne sont pas trop vite obsolètes après l'attribution, en raison de l'évolution rapide du secteur des TIC.

## 2.2. Groupe de travail sur les écolabels (FR)

Le second groupe a également travaillé sur les **écolabels**, mais a plutôt souhaité se concentrer sur la manière de les intégrer tout en respectant une concurrence loyale. Les étapes préliminaires sont, premièrement, la collecte d'informations sur les écolabels, deuxièmement, la fourniture de formations et/ou le suivi des écolabels, troisièmement, la mise à disposition de modèles de cahiers des charges, quatrièmement, la réalisation d'une étude de marché sur la disponibilité et la validité des écolabels identifiés et, enfin, leur inclusion dans le cahier des charges. Le groupe a souligné l'importance de la prospection afin de parvenir à des formulations appropriées dans le cahier des charges, qui garantissent en même temps la réception d'offres en nombre suffisant.

## 2.3. Groupe de travail 3 : La prolongation de la durée de vie via l'achat, l'utilisation et la promotion de la circularité

Le troisième groupe souhaitait se concentrer principalement sur la prolongation de la durée de vie via l'achat, l'utilisation, la promotion de la circularité et le recyclage des équipements TIC. In fine, le groupe s'est essentiellement concentré sur la manière **d'élaborer un contrat-cadre pour la réparation ou le reconditionnement des équipements TIC**. L'étude de marché, la sélection de soumissionnaires qualitatifs et la description qualitative des critères d'attribution sont des points d'attention importants lors de la rédaction du contrat-cadre. Cela permet de conférer une nouvelle valeur au matériel TIC utilisé et de mieux gérer les stocks, la comptabilité et les finances y afférents.

Le groupe a souligné l'importance de la collecte des appareils. La question se pose toutefois de savoir si cela est uniquement possible via un marché public et comment la concurrence peut être respectée dans de tels marchés. Le groupe s'interroge également sur le transfert de valeur économique dans un tel contrat-cadre et sur la manière dont la valeur résiduelle d'un appareil usagé peut être déterminée. Bien que le groupe ne soit pas familiarisé aux notions d'économie circulaire, il a activement participé au débat sur le marché : une fois que la réutilisation et la récupération ont été clairement encadrées dans un marché public, il a collectivement cherché des solutions en termes de circularité. Toutefois, il peut être intéressant d'impliquer un expert dans le marché.

## 2.4. Groupe de travail 4 : Critères pour l'achat d'ordinateurs portables

Le dernier groupe souhaitait **élaborer des critères écologiques et sociaux ambitieux pour l'achat d'ordinateurs portables** afin de limiter leur impact négatif. À cette fin, il convient tout d'abord de tenir compte des objectifs de l'organisation ; ensuite, il est nécessaire de disposer d'un aperçu des critères

et des écolabels applicables ; troisièmement, il convient de nouer un dialogue avec les fournisseurs via, par exemple, une consultation du marché ; quatrième, ce dialogue doit être correctement encadré sur le plan juridique, et, enfin, il faut pouvoir intégrer les critères écologiques et sociaux dans le cahier des charges. Le groupe a décidé que des exigences minimales pourraient être fixées dans le cahier des charges et qu'une mini-mise en concurrence sur le prix ou la qualité et les critères de durabilité pouvait être intéressante. Il a dressé une liste de huit thèmes liés aux TIC durables : le traitement des déchets, le transport, la réduction de la consommation d'énergie, l'emballage, la prolongation de la durée de vie, la réduction de l'impact environnemental dans la production, les conditions de travail et l'ergonomie. Le groupe a commencé à travailler sur ce sujet en dehors des sessions, et ce, via l'échange de courriels. Une question a également été posée sur les contrats de leasing et les risques y afférents. Par exemple, les sociétés de leasing sont peu transparentes sur le sort réservé aux appareils après une première période d'utilisation. De plus, la question relative à la prévention du greenwashing et/ou au traitement des appareils reconditionnés et neufs dans des lots séparés, a été abordée. Enfin, le groupe a proposé des clauses de pénalité comme solution pour les fournisseurs qui ne répondent pas aux attentes lors de l'exécution du contrat.

#### **Session 4 : Exemples pratiques en Belgique, en France et aux Pays-Bas et résultats du réseau d'apprentissage**

La quatrième session, qui s'est tenue le 18 novembre 2021, a permis tant de dresser un bilan que de conclure le réseau d'apprentissage. Deux exemples pratiques belges relatifs, d'une part, à la mise en œuvre du contrat-cadre TIC flamand et, d'autre part, à la responsabilité de la chaîne dans l'achat de TIC dans les universités flamandes, ont été abordés. L'IFDD a fourni un aperçu des résultats du réseau d'apprentissage belge. De plus, la session a pour objet de nouer un dialogue sur les achats durables de TIC avec nos pays voisins. La délégation néerlandaise a partagé les expériences et les exemples de cahiers des charges du Buyers Group ICT néerlandais, et la délégation française a détaillé le cadre juridique français et les initiatives menées en matière de TIC durables. Ces présentations ont été suivies d'un débat avec l'ensemble des délégations et des participants.

Alexander Lemmens, juriste auprès de la Facilitair Bedrijf, a expliqué la manière dont les contrats-cadres TIC peuvent être mis en œuvre en Flandre. Le contrat-cadre a été attribué via une procédure concurrentielle avec négociation. Le marché est divisé en plusieurs lots, le lot services aux entreprises portant sur le déploiement des postes de travail numériques. Toutefois, ce contrat-cadre s'inscrit dans le cadre des marchés publics socialement responsables (MPSR). Ainsi, l'attention a été portée aux labels, à l'efficacité énergétique, à la réduction des substances nocives, à la conception des appareils en vue d'une durée de vie prolongée, aux possibilités de réparation et de recyclage plus faciles, aux droits de l'homme et au droit du travail, à Electronics Watch et à la *Due Diligence*. À cette fin, l'entreprise a inclus une clause générale dans son portefeuille et tient compte de l'art. 54 sur les labels de la loi sur les marchés publics (voir note de bas de page 1). La Facilitair Bedrijf a mis l'accent sur les labels, car ils garantissent l'uniformité, réduisent l'asymétrie des connaissances entre le marché et le pouvoir adjudicateur, simplifient la rédaction des documents contractuels, la rédaction et l'évaluation de l'offre, et le suivi de la mise en œuvre. Par la suite, la Facilitair Bedrijf a adhéré à l'ONG Electronics Watch (EW) afin de mieux contrôler les conditions de travail dans la chaîne. Dans le cadre de la clause ajoutée de l'EW, le fournisseur est tenu d'observer une *Due Diligence*. Cela présente plusieurs avantages. En effet, les dispositions minimales relatives aux conditions de travail figurant dans le cahier des charges doivent être respectées par l'entrepreneur, qui doit à son tour veiller à ce que les fournisseurs et les sous-traitants les respectent également. Dans le cadre d'une diligence raisonnable,

les fournisseurs doivent procéder à une analyse des risques et établir un plan d'action pour les atténuer. Les rapports sont périodiques et donc transparents. Des clauses facultatives sur la confidentialité, les audits et les pénalités peuvent être ajoutées.

Ensuite, Boris Verbrugge de KU Leuven s'est exprimé sur les droits de l'homme dans la chaîne d'approvisionnement des TIC et sur le rôle que les acheteurs publics peuvent jouer dans ce domaine. En vertu des *directives de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales*<sup>26</sup>(2011), les États sont tenus de protéger les personnes lorsque des tiers, y compris des entreprises, violent les droits de l'homme sur leur territoire ou dans leur juridiction. Les États doivent également promouvoir le respect des droits de l'homme, notamment via les adjudications. Ces principes sont également visés dans la loi du 17 juin 2016 sur les marchés publics (cf. note de bas de page 1). Ils peuvent être transposés dans la pratique via l'utilisation, notamment, de labels de qualité et de clauses sociales dans le cahier des charges et les références, par exemple, dans les motifs d'exclusion, la sélection qualitative, les spécifications techniques, les critères d'attribution et les conditions d'exécution. Or, à ce jour, on constate que ces obligations sont insuffisamment respectées, que les opportunités sont sous-exploitées et que les fournisseurs sont peu suivis, souvent en raison d'un manque d'expertise du pouvoir adjudicateur et des entreprises et d'un manque d'encouragement politique. Des enseignements sont tirés de ces lacunes pour l'avenir. Tout d'abord, des stratégies et des priorités concrètes doivent être définies dans le domaine de la responsabilité sociale. Elles peuvent être établies, par exemple, pour promouvoir les droits de l'homme ou le droit du travail. Deuxièmement, il est nécessaire de se concentrer sur des produits spécifiques, tels que les smartphones, les ordinateurs portables et les ordinateurs de bureau. Troisièmement, le dialogue doit être intégré dans le processus d'achat. Quatrièmement, il convient de poser des questions simples, mais ambitieuses, qui permettent un suivi pendant l'exécution du marché, afin d'initier un processus d'apprentissage mutuel. Cinquièmement, un environnement confidentiel entre l'acheteur et le fournisseur est bénéfique et, enfin, la coopération entre différentes organisations d'achat est recommandée.

Ensuite, Jo Versteven (IFDD) a évalué le réseau d'apprentissage belge pour l'achat durable des TIC. L'objectif du réseau d'apprentissage était d'inciter les acheteurs publics et privés à faire des achats de TIC plus durables (circulaires, écologiques et équitables) via le partage mutuel des connaissances et la mise en exergue des bonnes pratiques. Conformément aux ambitions internationales, l'objectif commun est de réaliser une transition durable dans le secteur des TIC à l'horizon 2030. De même, les répondants ont préalablement clairement indiqué ce qu'ils souhaitaient apprendre au cours du réseau d'apprentissage. L'enquête préalable au réseau d'apprentissage a notamment permis d'exprimer un besoin particulier de partage des bonnes pratiques sur les choix stratégiques et les ambitions, l'expertise de juristes et de spécialistes et le partage de modèles de cahier des charges contenant des critères et des clauses détaillés. Tous ces aspects ont été abordés durant les sessions et via la plateforme d'échange en ligne.

Les mesures à prendre en collaboration avec d'autres acteurs publics en Belgique et jugées les plus utiles sont les suivantes : l'inventaire commun du matériel pertinent (critères, lignes directrices, labels, etc.), l'analyse commune des projets pilotes et l'échange de (modèles) de cahiers des charges. L'achat et l'élaboration conjoints de recommandations au niveau belge ont également été plébiscités. Tous les aspects ont été abordés au cours des sessions 2, 3, 4 et sur la plate-forme d'échange en ligne Slack, à l'exception des deux derniers. Pour l'achat en commun, il s'est avéré que plus de temps, de concertation et de soutien interne étaient nécessaires. Le modérateur du réseau d'apprentissage a dressé la liste des enseignements tirés et des recommandations dans les sections deux et quatre de ce

---

<sup>26</sup> Pour plus d'informations : <https://economie.fgov.be/nl/themas/ondernemingen/een-onderneming-beheren-en/maatschappelijk-verantwoord/maatschappelijk-verantwoord/oeso-richtlijnen-voor>

document. Le travail ne manquera certainement pas à l'avenir. En 2022, les travaux sur les achats durables de TIC seront poursuivis en se concentrant sur les composants matériels spécifiques des smartphones et des ordinateurs portables, d'une part, et sur les cas émanant de l'étranger, d'autre part.

Dans la deuxième partie de la session 4, Klaas Vander Sterren de la Rijkswaterstaat néerlandaise a présenté le Buyer Group ICT-hardware néerlandais<sup>27</sup> et a expliqué la raison de sa création en 2020. Le groupe s'adresse aux organisations qui souhaitent prendre des mesures en faveur d'un monde plus durable via leurs propres achats (informatiques) en se fondant sur la responsabilité sociale. Un Buyer Group se compose toujours d'un groupe de tête sélectionné, suivi d'un peloton plus important. Un nouveau groupe de tête travaille depuis octobre 2021 à l'élaboration d'une vision et d'une stratégie de marché spécifiques aux ordinateurs portables, aux téléphones mobiles et aux tablettes. Au sein de ce Buyer Group, le groupe principal se compose de 15 organismes publics et le peloton de plus de 120 personnes issues de quelque 90 organisations publiques et privées différentes. D'une part, il souhaite proposer des outils concrets aux acheteurs pour inclure correctement la durabilité dans les appels d'offres et, d'autre part, harmoniser la demande des acheteurs avec le marché. Concrètement, la vision et la stratégie du marché visent une politique circulaire, neutre sur le plan climatique, équitable et transparente. Dès lors, le groupe principal a lancé des projets qui touchent à la vision et à la stratégie, échange des connaissances, organise des webinaires et des réunions, et fait le lien avec le *Circulair & Fair ICT Pact*, tandis que le peloton partage surtout des connaissances et s'inspire. En résumé, le groupe principal amorce une transition vers un secteur informatique durable dans divers domaines ; une approche bottom-up est donc privilégiée.

Johan Rodenhuis a ensuite présenté un cahier des charges relatif à du matériel destiné au lieu de travail (MdLT), tel que les écrans, les ordinateurs portables, les appareils et accessoires Android, les appareils Apple et les services en général. Pour ce matériel destiné au lieu de travail, des exigences sont fixées dans les domaines suivants : 1) énergie et climat, 2) matériaux, matières premières et économie circulaire, 3) environnement et cadre de vie, 4) santé et bien-être, 5) aspects sociaux, 6) aspects liés au travail dans la chaîne et 7) coûts et avantages sociaux. Le rapport qualité-prix est de 50 % pour le prix et la qualité.

Ensuite, Malika Kessous et Julie Boulet de la *Direction des Achats de l'État* ont présenté le cadre politique prévalant en France et la manière dont le cadre légal stimule l'amélioration de la durabilité des achats de TIC. Créée en 2016, la *Direction des achats de l'État* s'est engagée dans une démarche de sensibilisation environnementale et sociale. En France, de nombreuses lois relatives à la durabilité ont été promulguées, telles que des lois contre le gaspillage, pour la transition énergétique, pour la responsabilité écologique des services publics, pour la vigilance des sociétés mères sur les conditions de travail, etc. La loi contre le gaspillage<sup>28</sup>, par exemple, est entrée en vigueur au mois de mars 2021 et stipule qu'un minimum de 20 % des appareils doivent être réutilisés ou recyclés. Un autre concept concret développé en France est *l'indice de réparabilité*, qui mesure le degré de réparabilité d'un appareil sur la base de critères. En bref, la France développe un cadre juridique très solide afin d'engager toutes les institutions soumises à cette législation dans une stratégie plus durable des TIC.

Après les présentations, un débat a été organisé avec les délégations française et néerlandaise et les participants du réseau d'apprentissage. Il a démontré que les approches de nos pays voisins sont une

---

<sup>27</sup> Pour plus de détails : <https://www.pianoo.nl/nl/themas/maatschappelijk-verantwoord-inkopen/buyer-groups/buyer-group-ict-hardware>

<sup>28</sup> Pour plus d'informations, voir la loi n° 2020-105 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041553759/>

source d'inspiration pour améliorer l'approche et la politique belges. D'une part, les Pays-Bas s'efforcent de rendre le secteur des TIC plus durable par une approche bottom-up, tandis que la France se concentre davantage sur un cadre juridique solide pour initier un mouvement durable. Les deux stratégies présentent des avantages et des inconvénients, qui ont été longuement débattus. La complémentarité des deux cadres semble être une situation idéale.

Enfin, la délégation néerlandaise et l'IFDD élaborent également le *Circular & Fair ICT Pact*<sup>29</sup>, dans lequel les participants de coordination tels que les Buyer Groups, les réseaux d'apprentissage européens et mondiaux collaborent avec les acheteurs. Le pacte est axé sur l'apprentissage et la sensibilisation à la gestion des achats et des contrats, l'*end-of-use* des appareils et l'exploitation. Il fournit des exemples, des critères et des orientations, tente de partager et d'échanger des connaissances et permet un dialogue international sur le marché. En tant que participant au pacte, il est attendu que l'on s'oriente vers des achats circulaires et équitables et que l'on participe activement au Buyer Group. Les participants sont déjà invités à y adhérer. Plus d'informations à l'adresse <https://circularandfairictpact.com/>.

---

<sup>29</sup> Pour plus d'informations sur le pacte : <https://circularandfairictpact.com/>

### 3. Enseignements tirés

1) L'intérêt pour les achats équitables et durables de matériel TIC **est manifeste**. En témoigne la centaine d'acheteurs et de décideurs engagés qui se sont rapidement arrachés les places disponibles pour le réseau d'apprentissage. Il s'inscrit dans une tendance plus large dans laquelle l'impact écologique et social négatif des TIC et les achats durables font l'objet d'une attention accrue. Au niveau politique, de nombreuses initiatives sont menées en Europe et ont pour objet de réduire l'impact environnemental et social négatif de la chaîne d'approvisionnement des TIC. Parmi les exemples, citons la législation européenne obligatoire en matière de *diligence raisonnable* pour les importations de minerais provenant de théâtres de conflits, le plan d'action européen sur l'économie circulaire, y compris la *Sustainable Products Initiative* et la *Circular electronics initiative*, the Right to Repair ou le renouvellement des critères GPP. De nombreux cadres politiques, tant au niveau belge qu'européen et mondial, ont également mis en place divers processus politiques relatifs à la durabilité des achats de TIC, tels que le Circular & Fair ICT Pact.

2) De nombreux rapports, directives et outils ont été élaborés afin d'aider les acheteurs dans la durabilisation de leurs achats de TIC. Le *guide des achats durables*<sup>30</sup> et la *toolbox de Fair ICT Flanders*<sup>31</sup> sont des exemples au niveau belge et la mise à jour de *Green Public Procurement*<sup>32</sup> au niveau européen. Malgré ces publications, il est apparu, au cours du réseau d'apprentissage, qu'un **fossé sépare la théorie de la pratique**. De nombreuses organisations éprouvent des difficultés à intégrer ces outils dans leurs politiques et à les appliquer dans la pratique. Cela résulte souvent d'un manque de temps, d'expertise et de soutien au sein des différentes couches d'une organisation. De plus, le coût demeure généralement plus important que l'aspect de la durabilité lors des achats. Il convient de comparer les coûts sur l'ensemble du cycle de vie (*life cycle costing* de l'achat à l'entretien, la réparation et le recyclage) plutôt que de tenir compte du seul prix d'achat. Ce réseau d'apprentissage avait pour objectif de fournir une image claire de la situation et des outils en matière d'achats durables des TIC et aussi de soutenir activement les participants dans la prise de mesures concrètes. Le réseau d'apprentissage a partiellement réussi dans cette entreprise. La plupart des participants ont indiqué qu'ils souhaitaient poursuivre la réflexion et l'échange d'expériences. La demande de soutien et d'informations actualisées était également récurrente parmi les participants. Le **besoin d'un « centre d'expertise »** vers lequel se tourner semble important.

3) La politique d'achat est un travail sur mesure. **Aucune réponse univoque ne peut être formulée pour tous les besoins informatiques (durables)** d'une organisation. Chaque approche, critère ou label possède ses avantages et ses inconvénients. Aucun certificat ni aucune clause ne couvre tous les aspects. De plus, l'utilité de ces labels et certificats dépend fortement du produit. La disponibilité sur le marché des appareils portant ces labels doit être suivie de près. L'échange mutuel d'expériences dans ce travail parfois complexe est donc très pertinent.

3) Un travail ad hoc recherchant des critères spécifiques dans un cahier des charges concret reste à faire. Souvent, il n'existe **aucun plan d'action ou d'intégration structurelle d'une politique d'achat socialement responsable** dans le cadre politique plus large de l'organisation. Le soutien interne est

---

<sup>30</sup> Pour consulter le guide : <https://www.gidsvoorduurzameaankopen.be/nl>

<sup>31</sup> Pour un aperçu de leurs travaux : <https://fairictflanders.be/>

<sup>32</sup> Pour consulter les initiatives de Green Public Procurement : [https://ec.europa.eu/environment/gpp/index\\_en.htm](https://ec.europa.eu/environment/gpp/index_en.htm).

souvent encore trop faible. Les services d'achat sont alors soumis à une forte pression lorsqu'il s'agit d'inclure des aspects de durabilité dans les cahiers des charges.

4) Le secteur des TIC est un secteur à vocation internationale dominé par un nombre limité d'entreprises. De plus, le réseau d'apprentissage a démontré que de nombreuses questions des acheteurs peuvent être réduites à un nombre limité de thèmes. Ils se heurtent souvent à des obstacles similaires. Par conséquent, **unir les forces**, accumuler des connaissances et prendre des mesures communes, génèrent une grande valeur ajoutée. Cela peut se faire au niveau local, régional, national et même européen. De nombreux acheteurs de tous ces différents niveaux travaillent sur la même matière. Cela permet également aux petites organisations d'être parties prenantes dans les décisions et les exigences imposées aux fournisseurs. Afin de nouer un dialogue avec les fournisseurs sur les droits de l'homme, une coopération accrue entre les organisations d'achat semble cruciale. Un signal sans ambiguïté peut ainsi être envoyé au marché.

5) **La différence d'expertise** entre les acheteurs participants est importante. Certaines organisations disposent déjà d'une politique élaborée et multidimensionnelle en matière de TIC durables, tandis que d'autres n'en sont qu'aux prémises. L'échange d'informations, de bonnes pratiques et des enseignements tirés a été enrichissant, mais les besoins de ces groupes sont parfois différents. À l'avenir, le groupe pourrait être davantage différencié en un groupe qui souhaite partager l'information de manière plus accessible et un groupe leader qui travaille concrètement sur de nouveaux cahiers des charges et politiques ambitieux.

6) Les mesures COVID-19 ont interdit l'organisation d'événements sur le terrain. **Tout le réseau a privilégié les discussions en ligne.** D'une part, cela a permis à de nombreuses personnes de différentes régions de Belgique de participer facilement, mais d'autre part, cela a limité les possibilités d'interaction.

## 4. Quatre bonnes pratiques issues des sessions

Sur la base des présentations de la session 2, des fiches avec de bonnes pratiques ont été rédigées pour la KU Leuven, le CIRB, District09 et UGent. Elles décrivent la manière dont l'organisation travaille sur les TIC durables, l'approche qu'elle préconise, les résultats qu'elle obtient, l'impact généré et, enfin, les enseignements tirés du projet. Voir l'annexe 3 pour les fiches.

## 5. Recommandations (politiques)

- La coopération et la mise en commun du pouvoir d'achat sont cruciales. Nous préconisons donc une **transposition ambitieuse de l'engagement pris dans le Circulaire and Fait ICT Pact, y compris la poursuite du réseau d'apprentissage en Belgique au cours des prochaines années**. Ce n'est qu'en mobilisant ce potentiel et en combinant le pouvoir d'achat des institutions publiques que l'objectif commun d'une transition durable dans le secteur des TIC pourra être atteint à l'horizon 2030. Il est recommandé de se diversifier dans le cadre du développement du réseau d'apprentissage. Il est préférable de se concentrer sur un réseau accessible plus large, dans lequel le partage d'informations, de connaissances et d'expériences peut occuper une place centrale. Mais il convient également de créer un groupe principal, qui mène activement un travail d'avant-garde et commence, par exemple, à élaborer une vision et une stratégie du marché. Ce groupe leader peut ainsi appliquer **des critères de responsabilité sociale ambitieux et défier davantage le marché**. À cette fin, nous examinons le bon exemple des Pays-Bas (voir session 4), où le travail est mené avec un « groupe principal » et un « peloton » au sein de leur « Buyer Group ICT ».
- Il convient de poursuivre le développement d'une politique et d'un cadre législatif **sur les achats durables (de TIC)** en Belgique (et dans les régions). Cela devrait inciter les organisations à travailler sur ce sujet et à activer l'énorme potentiel. De nombreuses possibilités permettent encore de contribuer à la lutte contre le changement climatique et aux autres objectifs de développement durable (ODD) grâce à des objectifs plus ambitieux en matière d'achats de TIC. Les études de l'OCDE démontrent que dans différents pays, plus de la moitié des émissions de gaz à effet de serre sont liées au matériel. Les TIC jouent un rôle important dans ce cadre. Dans ce cadre, nous pouvons nous inspirer de la France (voir également la session 4), qui a promulgué ces dernières années la loi « anti-gaspillage », l'indice de réparabilité et la loi sur la pénalisation de l'obsolescence programmée, entre autres directives, qui traduisent des ambitions claires en un cadre politique directeur.
- De plus, il est nécessaire d'adopter **des réglementations plus contraignantes** pour les institutions publiques. L'approche volontariste de la durabilité (et plus précisément des achats durables) affiche ses limites. En dépit de l'abondance d'informations, de boîtes à outils et de guides, le passage de la théorie à la pratique demeure problématique. Une approche obligatoire de la durabilité peut nous faire passer à la vitesse supérieure. L'évolution des cadres non contraignants vers des cadres contraignants est également perceptible au niveau de l'UE, où, par exemple, l'imposition de critères GPP contraignants est en cours de discussion.
- Outre l'obligation, un **soutien de qualité et constant** est important. Souvent, les acheteurs n'intègrent pas les critères de durabilité ou les clauses sociales par manque de temps ou d'expertise. Il convient donc de développer de solides centres d'expertise auxquels les acheteurs publics peuvent s'adresser pour obtenir des conseils. La formation est cruciale en la matière. Ce développement peut être organisé de manière centralisée, régionale ou par le biais de réseaux.